

Volet veille du dispositif SINTES

21 octobre 2009

Ce bulletin reprend les informations transmises au cours des quatre derniers mois par l'ensemble des partenaires du dispositif SINTES (certaines de ces informations ayant déjà été communiquées par mail à certains partenaires en fonction de leurs caractères d'urgence).

Sommaire

ANALYSES DES COLLECTES SINTES	3
<i>Cocaïne et propoxyphène, phénobarbital, diltiazem, phénacétine.....</i>	<i>3</i>
<i>Héroïnes circulantes</i>	<i>3</i>
Autre signalement : Gélification de la poudre d'héroïne	4
<i>MDMA 100%.....</i>	<i>5</i>
<i>1- PEA (1-Phénéthylamine) et éruptions cutanées</i>	<i>5</i>
<i>pFPP (p-Fluorophenylpiperazine).....</i>	<i>5</i>
<i>2-CE (2,5-diméthoxy-4-éthylphénéthylamine)</i>	<i>6</i>
<i>mCPP et métoclopramide / dompéridone</i>	<i>6</i>
SIGNALEMENTS DIVERS	7
<i>" Bita" (rhum préparé avec écorces et plantes).....</i>	<i>7</i>
<i>Hypothèse d'usage détourné de cornes de supporter. Note d'information du CIRDD Bretagne - Août 2009.</i>	<i>7</i>
ANALYSES DES DOUANES ET ANALYSE PAR LE SCL-LABORATOIRE DE PARIS.....	8
<i>Des nouvelles de la Méthamphétamine</i>	<i>8</i>
<i>Agonistes cannabinoïdes.....</i>	<i>8</i>
<i>4-FMP (4-fluoroamphétamine).....</i>	<i>8</i>
NOTIFICATION DE NOUVELLES SUBSTANCES PAR OEDT (OBSERVATOIRE EUROPEEN DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES).....	10

<i>4-AcO-MET (4-acetoxy-N-methyl-N-ethyltryptamine)</i>	10
<i>4-AcO-DMT (4-acetoxy-N,N-dimethyltryptamine)</i>	10
<i>2-PEA (2-phenethylamine)</i>	10
<i>Agonistes cannabinoïdes</i>	10
HU 210	10
JWH-398	11
JWH-250	11
<i>Carbaryl (1-naphtyl methylcarbamate)</i>	11
<i>TMA-6</i>	12
<i>2,4-dinitrophenol (DNP)</i>	12
<i>Piperonal</i>	12
<i>bk-PMMA</i>	13
<i>Krypton</i>	13
INFOS DIVERSES	14
<i>Nitrites d'alkyles</i>	14
<i>S kétamine ?</i>	14
<i>Retrait du marché du Di-Antalvic (Dextropropoxyphène/ Paracétamol)</i> <i>Communiqué de presse AFSSAPS du 26 juin 2009</i>	14

Analyses des collectes SINTES

Cocaïne et propoxyphène, phénobarbital, diltiazem, phénacétine.

Lors de l'enquête SINTES observation des produits de synthèse, un échantillon supposé de PCP phencyclidine (anesthésiant dissociatif de la famille des cycloalkylarylamines) a été collecté. L'analyse de l'échantillon, réalisée par le SCL laboratoire de Paris¹ a mis en évidence de la cocaïne avec une variété exceptionnelle de produits de coupe. Certains sont classiques mais très rarement associés ensemble comme la phénacétine, la procaïne et le diltiazem. D'autres sont inhabituels voire jamais associés avec la cocaïne comme le phénobarbital, le **propoxyphène**, le paracétamol ainsi que les acides palmitique et stéarique.

C'est par ailleurs la 3^{ème} fois qu'un produit présenté comme stimulant de synthèse contient en fait de la cocaïne avec du **propoxyphène**. Ce dernier est un antalgique morphinomimétique retiré du marché en 2009. Cette substance est rarement utilisée comme produit de coupe de la cocaïne. Elle avait été analysée en 2007 par l'INPS² de Lyon, et suspecté dans un cas de décès dans la base de données DRAMES (cocaïne et propoxyphène retrouvés dans l'urine d'un patient qui n'avait pas de traitement chronique antalgique comportant du propoxyphène).

Héroïnes circulantes

Une poudre d'héroïne dosée à 59% collectée par le Caarud SIDARMOR en Bretagne a été analysée en septembre 2009. Elle avait provoqué chez l'utilisateur qui a cédé son échantillon (homme de 36 ans, usager régulier), une perte de conscience d'une heure survenue 20 minutes après l'injection de 0,2 g.

Jusqu'à aujourd'hui, la circulation en France d'une poudre aussi concentrée que celle-ci reste rare. Parmi les partenaires SINTES seul l'INPS de Marseille a observé récemment (septembre 2009) une augmentation de la part des poudres d'héroïne fortement dosée. Toutes étaient sous forme chlorhydrate (héroïne dite « blanche »)³ dont une dosée à 60% et contenant des intermédiaires de synthèse (6 MAM, acétylcodéine) dans des quantités plus importantes que d'habitude ajoutant donc un potentiel psychoactif à celui de l'héroïne seule.

¹ Laboratoire d'analyse des Douanes à Paris.

² L'INPS est l'Institut National de la Police Scientifique regroupant les résultats des Laboratoires de Police Scientifiques (LPS) régionaux

³ L'héroïne « blanche » est très rare en France mais très fortement dosée.

Les poudres d'héroïne contenant une quantité d'**intermédiaires de synthèse semblent être en augmentation par rapport à 2007-2008**. L'enquête SINTES sur les poudres d'héroïne n'en avait observée à ce moment qu'à l'état de traces.

Une autre tendance à confirmer est l'apparition de produits adultérant autre que la caféine et le paracétamol utilisés pour couper plus de 90% des poudres d'héroïne circulant. En effet, outre l'**alprazolam** (voir précédents bulletins SINTES), l'INPS de Lyon a récemment analysé un échantillon contenant du **dextrométhorphan** (déjà décrit dans le bulletin SINTES précédent ainsi que de la **phénacétine**. C'est la première fois que la phénacétine, anti inflammatoire retiré du marché Français en 1994 et utilisé depuis 2002 comme produit de coupe de la cocaïne est aussi retrouvée comme produit de coupe de l'héroïne (la poudre contenait 3% de phénacétine, ce qui est négligeable par rapport aux quantités régulièrement utilisées pour couper la cocaïne mais cela montre qu'elle a été ajoutée sciemment, excluant de ce fait la thèse d'une simple souillure).

A noter une saisie des douanes dans la Gare du Nord (Transmanche) de 330g d'héroïne contenant du dextrométhorphan (information transmise par le SCL Laboratoire de Paris).

Conclusion :

La tendance que l'on a vu émerger avec les cas d'overdoses à STAIN (93) en janvier 2009 semble se confirmer : Augmentation des échantillons d'héroïnes contenant des intermédiaires de synthèse psychoactifs en quantité non négligeable (signe d'une « mauvaise » synthèse de l'héroïne à partir de l'opium ou la morphine) et ajout de produit de coupe autre que caféine et paracétamol en faible quantité.

Autre signalement : Gélification de la poudre d'héroïne

Une poudre d'héroïne a été collectée à NEVERS (58) par le CIRDD de Bourgogne pour avoir causé des nécroses autour du point d'injection chez un usager. Cette héroïne **gélifie** après dilution en refroidissant, donc au moment de l'injection **dans la seringue**. Cette gélification « tardive » est dangereuse dans la mesure où l'usager peut ne pas s'en rendre compte ou bien s'en aperçoivent trop tard.

L'analyse a montré une héroïne faiblement dosée (2%) avec une quantité importante de produit de synthèse dont certains psychoactifs (codéine, morphine, 6MAM). Aucune substance n'a pour l'instant été isolée et identifiée comme responsable de la gélification.

Une des pistes avancées pourrait être l'ajout de **skénan®** (gélule de sulfate de Morphine) dans la poudre d'héroïne. En effet certains usagers ont rapporté ce phénomène alors qu'ils essayaient de diluer la poudre de gélules de skénan® afin de l'injecter (témoignages recueillis par le coordinateur TREND de Metz).

MDMA 100%

Malgré une pénurie de MDMA (poudre et comprimé) au niveau hexagonal en 2009, un échantillon de cristal de MDMA a été collecté à Lille. Il contenait 100% de MDMA. L'utilisateur était expérimenté et n'en a pris qu'une faible dose. Aucun effet secondaire inhabituel n'a été à déplorer.

C'est la 2^{ème} collecte de MDMA pure dans le cadre de l'enquête SINTES sur les produits de synthèse 2009. La première avait eu lieu à Toulouse (voir note OFDT), le produit avait été ramené d'Angleterre et avait vraisemblablement circulé uniquement dans un cercle d'initiés.

1- PEA (1-Phénéthylamine) et éruptions cutanées

Collecté par un acteur de prévention d'un Caarud de Strasbourg cet été (aout 2009), présenté comme amphétamine sous l'appellation « speed polonais ». Cette substance qui avait provoqué des effets indésirables chez un usager de 32 ans (éruption cutanées) après administration par voie injectable. L'analyse a révélé la présence d'amphétamine ainsi que la 1-Phénéthylamine (1-PEA).

En Europe, cette substance a seulement été identifiée en Angleterre et en Suède et plus récemment au Danemark en juin 2009 (seul pays où nous savons que cette substance est classée). Souvent associée à l'Amphétamine, elle est connue comme pouvant causer des brûlures et de l'urticaire.

Cette association a été analysée deux fois par le SCL Laboratoire de Paris.

pFPP (p-Fluorophenylpiperazine)

Collecté dans le cadre de l'enquête SINTES observation des produits de synthèse en espace festif dans une free party en Bretagne, ce comprimé beige-rosé portant le logo armani était présenté comme étant du 2-CB. L'analyse a révélé qu'il s'agissait de pFPP. Sur le site de vente en ligne [BZPSshop](http://www.bzpsshop.co.uk/html/pfpp_powder.html)⁴, la pFPP est présentée comme le « substitut » de la TFMPP et décrit de la façon suivante : la parafluorophénylpipérazine (flippipérazine, fluopérazine, pFPP, 4-FPP) est un dérivé de la famille des pipérazines (comme la BZP, la mCPP) avec de légers effets hallucinogènes et de forts effets euphorisants qui a été d'abord été vendu comme « Party pills », des pilules dites « à usage récréatif » légales, en Nouvelle Zélande puis d'autres parties du globe. Cette substance est active à des doses comprises entre 20 et 70 mg.

Les effets sont donc similaires à ceux du 2-CB.

⁴ http://www.bzpsshop.co.uk/html/pfpp_powder.html

C'est la première fois que cette substance est analysée en France. Elle a donc fait l'objet d'une notification à l'OEDT. Dans le même temps, l'INPS a aussi analysé un comprimé de pFPP portant le logo Mitsubishi, saisi dans la région de Dijon.

2-CE (2,5-diméthoxy-4-éthylphénéthylamine)

Collecté par la coordination TREND du Nord-Pas-de-Calais (dans le cadre de l'enquête SINTES observation des produits de synthèse en espace festif), lors de la Braderie de Lille en septembre 2009, ce liquide était présenté comme étant de la mescaline.

Le 2-CE est une phénéthylamine, proche du 2-CB, avec des effets psychédéliques qui varient extrêmement d'un individu à l'autre.

D'après A. Shulgin: « le 2C-E est probablement un « hallucinogène/enthéogène » comme le reste de la famille 2C- avec une tendance à être plus négatif (...). Il est 24 fois plus puissant que la mescaline ».

L'utilisateur, un homme âgé de 26 à 30 ans avait consommé très peu de liquide et a ressenti des effets hallucinogènes, des effets type MDMA et de fortes nausées.

mCPP et métopramide / dompéridone

Parallèlement à la pénurie de MDMA, la mCPP est présentée comme MDMA. Sa présence de plus en plus importante se confirme en espace festif. Les analyses du SCL laboratoire de Paris et de l'INPS de Lyon viennent confirmer cette tendance.

Depuis quelques temps, on retrouve le **métoclopramide** comme produit de coupe dans quelques échantillons (2 comprimés et une poudre à Marseille entre mai et fin août). Les analyses de l'INPS ont aussi identifié la **Dompéridone** (dans 3 saisies d'une quantité de 757g). Ces 2 substances sont des **anti-émétiques** (indiqués dans les nausées et vomissements) vendus en pharmacie. Ce sont respectivement les principes actifs du **Primpéran®** et du **Motilium®**.

Même s'il est trop tôt pour établir un rapport de cause à effet, il est nous apparaît intéressant de faire part ici des témoignages d'utilisateurs rapportés récemment par le coordinateur du site TREND de METZ:

Les montés de mCPP étant plus longues qu'avec la MDMA (3 heures au lieu d'une), certains usagers ne voyant pas venir les effets escomptés prendraient donc un 2^{ème} comprimé. Ceci augmente les effets secondaires déjà connus de la mCPP c'est-à-dire maux de têtes et surtout **nausées**.

Signalements divers

"Bita" (rhum préparé avec écorces et plantes)

Le CEIP de Bordeaux a rapporté début juillet la survenue en Guyane de plusieurs cas d'intoxication après consommation d'une boisson à base de rhum et dénommée "Bita" (rhum préparé avec écorces et plantes). La préfecture de Guyane aurait interdit la vente et la consommation de cette boisson.

Après consultation des journaux locaux de Guyane, il y aurait eu 3 morts et une quinzaine d'hospitalisations, avec un tableau essentiellement neurologique (paralysie).

Le CEIP de Bordeaux a été contacté par un médecin qui a vu une dizaine de suspicion de cas d'intoxications au bita avec un pseudo syndrome de Guillain Barré, un syndrome cérébelleux, des troubles digestifs (mucite, œsophagite), des atteintes cutanées (desquamation, alopecie). D'après le médecin, la nivraie, une plante dont est extraite la roténone utilisée dans des pesticides aurait pu être ajoutée dans la préparation en question.

D'après une collègue de l'OFDT, Monique Wallart, la nivraie est une plante bien connue des communautés amérindiennes du fleuve qui l'utilisent à certaines époques de l'année pour la pêche : ils forment des lianes avec la plante et les disposent en barrages où viennent s'agglutiner les poissons! Il s'agirait bien de la même substance qui aurait été retrouvée dans le Bita.

Sans être directement utilisée comme substance psychoactive, il s'agit d'une pratique locale (ici liée aux pratiques d'alcoolisation) d'utiliser des plantes locales (certaines parfois toxiques) à des fins de consommation.

Hypothèse d'usage détourné de cornes de supporter. Note d'information du CIRDD Bretagne - Août 2009.

Suite à l'inquiétude d'un magasin de vente de farces et attrapes du Morbihan concernant la forte augmentation des ventes de bombes destinées aux cornes de supporter, le CIRDD de Bretagne a publié une note d'information rappelant les risques de cette pratique. Ces bombes, contenant 85-90% de tétrafluoroéthane et 10-15% de difluoroéthane. Les acheteurs sont des jeunes âgés de 17 à 18 ans.

Les risques concernant l'inhalation de ces produits sont mentionnés dans la fiche technique de ces bombes. Ces substances peuvent avoir des effets sur le système nerveux central et le système cardio-vasculaire et peuvent entraîner des troubles cardiaques.

Plus d'information sur les pratiques et risque de l'inhalation de solvants : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/produits/solvants.html>.

Saisies des douanes et analyses par le SCL- Laboratoire de Paris et Strasbourg

Des nouvelles de la Méthamphétamine

La méthamphétamine, toujours quasiment inexistante sur le territoire français fait l'objet d'une grande attention de la part de l'OEDT.

Aussi, 340 comprimés verts portant le logo Mitsubishi contenant l'association méthamphétamine / mCPP ont été saisis à Reims en Mars 2009. Enfin, 14 grammes de cristaux blanc répartis sur trois saisies effectuées à l'aéroport de Roissy en avril 2009 ont été analysées au laboratoire SCL de Paris. Les teneurs en méthamphétamine étaient comprises entre 76 et 79% (équivalent base).

Agonistes cannabinoïdes

Plusieurs saisies de SPICE contenant des agonistes cannabinoïdes de synthèse ont été réalisées à Roissy. Trois contenaient du **CP47, 497-C8** classé cette année comme stupéfiant en France.

Un autre mélange d'herbe en vrac contenait du **JWH-073**, non classé comme stupéfiant mais proche du JWH-018 (voir bulletin SINTES n°0109).

Enfin une saisie très importante (50 Kgs) d'échantillons d'autres mélanges d'herbes appelés "Magic Gold", "Magic Silver", "Smoke orange", "Smoke vert", "Smoke plus rouge" ont été reçus de Roissy Fedex par le SCL laboratoire de Paris pour analyse. Tous contenaient du **JWH-018** (nouveau cannabinoïde classé stupéfiant depuis le 24 février 2009).

4-FMP (4-fluoroamphétamine)

Le laboratoire du SCL de Strasbourg a analysé des échantillons contenant de la **4-FMP** déjà évoqué pour la première fois en France dans bulletin SINTES n°0109. Il s'agit d'une saisie de 5 paquets de 1 Kg et de 198 comprimés.

Le laboratoire du SCL de Paris a analysé différentes petites saisies d'un liquide conditionné dans un tube (voir photo) effectuées à Roissy entre fin avril et début mai. Ces saisies ont

toujours été accompagnées de champignons hallucinogènes et de diverses plantes,



(notamment *Salvia divinorum*). L'emballage indiquait la composition : 1-(4-fluoro-phenyl)-propane-2-amine, autre nom scientifique de la 4-fluoro-amphétamine. Il portait aussi la mention « nettoyant de disque compact » ainsi que « Pas pour une consommation humaine » avec un logo de sécurité « Nocif ».

Notification de nouvelles substances par OEDT (Observatoire Européen des drogues et des toxicomanies)

Rappel: Chaque pays de l'union Européenne est tenu de déclarer toute nouvelle substance psychoactive illicite ou non à l'OEDT.

4-AcO-MET (4-acetoxy-N-methyl-N-ethyltryptamine)

Retrouvé en Finlande pour la première fois en Europe en avril 2009 sous forme de poudre blanche contenue dans 3 colis postaux. De la famille indolalkylamines (famille du DMT), aucun témoignage n'est rapporté sur cette molécule de faible diffusion, qui n'est par ailleurs pas non plus décrite sur le site erowid.

4-AcO-DMT (4-acetoxy-N,N-dimethyltryptamine)

Une autre nouvelle substance a été identifié en juin 2009 pour la première fois en Europe, la 4-AcO-DMT (4-acetoxy-N,N-dimethyltryptamine), un dérivé de la tryptamine ayant des effets psychédéliques, obtenu simplement par acétylation de la psylocine. Son activité est considérée comme proche de la psylocine.

2-PEA (2-phenethylamine)

Plus de 10000 comprimés contenant de la 2-PEA ont été saisis près d'Helsinki. La encore, c'est la première fois en Europe. C'est un alcaloïde utilisé comme précurseur pour un nombre important de substances psychotropes (voir liste disponible à cette adresse https://ednd-cma.emcdda.europa.eu/assets/upload/1-PEA_2-PEA.pdf). Les effets propres de cette substance sont quant à eux très peu décrits.

Référence : Les King *et al.* (1996) 1-Phenethylamines: a new series of illicit drugs? Forensic Science International 77, 141-149, available for download at

Agonistes cannabinoïdes

HU 210

Molécule connue et classée comme stupéfiant en France, elle n'avait pourtant jamais été identifiée en Europe. C'est en Angleterre qu'elle a été identifiée pour la première fois.

Elle a été retrouvée dans 3 “herbes à encens” achetées sur un site de vente en ligne. Les 3 mélanges d’herbe contenaient aussi du JWH-018 et du CP-47,497.

Rappel: Le HU-210 (HU = Hebrew University) est un analogue du Δ^9 -THC. Il agit comme agoniste sur les récepteurs CB1 et est réputé pour avoir un potentiel psychoactif 100 fois supérieur à celui du Δ^9 -THC. Pour plus d’information: <http://ltg.uk.net/pages/monographs/d-monographs.asp>

JWH-398

Identifié dans des mélanges d’herbe SPICE acheté sur des sites internet de février à juin 2009. D’autres composés ont été également identifiés dans ces mêmes mélanges: le JWH-018, JWH-073, CP-47,497 et ses 3 homologues ainsi que d’autres composés de la famille des JWH qui n’ont pas pu être identifiés par spectrométrie de masse. Le JWH-398 est un agoniste cannabinoïde appartenant à la famille des naphthoylindoles. Il agit comme agoniste sur les deux récepteurs CB1 et mais possède pour eux une faible sélectivité.

JWH-250

Identifié par la police fédérale Allemande en mai 2009. C’est le premier agoniste cannabinoïdes de la famille des phenylacetylindole (benzoylindole). Il agit sur le récepteur CB1 avec une forte sélectivité. **Cette découverte porte à 9 la liste des agonistes cannabinoïdes identifiés dans les mélanges SPICE.** Il n’y a pas de données sur la pharmacologie ou la toxicité de ce produit.

Ces informations de type analytique et pharmacologique sur ce produit et tous les agonistes cannabinoïdes sont maintenant reportées dans le rapport ACMD⁵ disponible pour les partenaires SINTES (sur demande à emlah@ofdt.fr).

Carbaryl (1-naphtyl methylcarbamate)

La Turquie a fait part à l’OEDT d’une saisie de comprimés contenant du carbaryl, vendu pour de l’ecstasy. C’est un insecticide de la famille des carbamates largement utilisé dans les habitations pour protéger les animaux domestiques des tiques et puces.

Aux doses de 100 mg, il peut avoir des effets psychoactifs mais mal documentés.

Plus d’information: Donald Ecobichon Handbook of Pesticide Toxicology Volume 2. Agent (disponible sur demande à l’OFDT).

⁵ Advisory Council on the Misuse of Drugs. Rapport paru en juillet 2009

TMA-6

Identifié pour la première fois en Europe à Copenhague lors d'une saisie non documentée. De la famille des phénéthylamines, le TMA-6 est, malgré sa structure caractéristique des amphétamines, un hallucinogène. C'est une molécule mal documentée mais on peut la comparer au TMA-2 (d'après PIHKAL) qui est 10 fois plus puissant que le TMA. Dans les expérimentations animales, le TMA-2 induit une hypothermie associée à une bradycardie (baisse du rythme cardiaque) et une hypertension. Des convulsions surviennent à forte dose (> 80mg/kg). Cette toxicité n'a pas été confirmée chez l'homme. Aucun cas de décès n'a été rapporté pour ce produit.

Plus d'information www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index33357EN.html

2,4-dinitrophenol (DNP)

Le DNP a été saisi sous forme de comprimé et de poudre en Suède. Cette substance est utilisée dans la recherche et dans l'industrie notamment pour la production de colorants, explosifs et insecticide. Comme tous les produits de synthèse de la famille des nitrophénols, le DNP est hautement toxique. Il est de plus cancérigène et embryotoxique et létale à 20-30 mg/Kg.

Le DNP fut utilisé autrefois dans des comprimés à visée amincissante pour ses propriétés d'inhibition de la phosphorylation oxydative mitochondriale, c'est-à-dire à diminuer la production d'ATP et à une plus rapide consommation d'énergie.

Piperonal

Bien que ce ne soit pas une nouvelle substance psychoactive telle qu'elles sont définies par la décision du conseil 2005/387/JHA, la saisie de comprimés de pipéronal en Bulgarie est atypique car ils étaient, selon toute vraisemblance destinés à l'usage récréatif.

Le pipéronal fait partie de la famille des aldéhydes aromatiques, utilisé dans l'industrie du parfum. C'est aussi un **précurseur chimique de la MDMA** et MDA.

C'est un produit classé comme irritant de la peau. L'inhalation de poussière de pipéronal peut causer de forte irritation, son ingestion peut causer des nausées, une dépression du système nerveux central jusqu'à l'inconscience, le coma puis la mort par dépression respiratoire.

Remarque: Au cours de la même période, le pipéronal a fait l'objet d'une saisie à Gex. Deux comprimés issus de la saisie portant le logo Rolex ont été analysés par l'INPS.

bk-PMMA

Une nouvelle substance psychoactive appelée **bk-PMMA**, ou méthédrone (1-(4-methoxyphenyl)-2-(methylamino)propan-1-one), a été identifiée en Angleterre et en Suède. De la famille des **cathinones**, dérivé du para-méthoxyméthamphétamine (PMMA). C'est un substitut de la cathinone (classé comme stupéfiant par décision Européenne). Les effets stimulant du bk-PMMA sont similaires aux effets du PMMA (substance elle aussi contrôlée dans tous les pays de l'union).

La Suède a rapporté 2 cas de **décès** pour lesquels le bk-PMMA a été identifié dans le sang. Mais l'imputation à cette substance n'a pas pu être établie, le dosage n'ayant pas été réalisé faute de substance témoin. Dans un des 2 cas, aucune autre substance n'était présente et dans le 2^{ème} cas, uniquement le diazépam (benzodiazépine). Sept échantillons d'urine contenant ce produit ainsi que 30 saisies ont aussi été répertoriés au cours de la même période.

Les effets rapportés dans les autres cas sont 2h de grande euphorie, de tremblement, de tachycardie et de maux de tête.

Les données analytiques sont disponibles à l'OFDT pour les partenaires SINTES.

Krypton

L'analyse, en Allemagne d'un mélange d'herbe à Encens appelé Krypton (voir photo) a révélé la présence d'un dérivé opioïde de synthèse. Ce mélange est annoncé comme contenant des feuilles et des extraits de Kratom (<http://www.kryptonworld.com/>) et de posséder des propriétés stimulantes et relaxantes (<http://spiceseller.de/>). Les substances retrouvées ont été finalement de la caféine et un métabolite du **tramadol** (O-desmethyltramadol ou ODT). Le tramadol est un opioïde de synthèse utilisé pour traiter les douleurs modérées à sévères. Son métabolite, l'ODT est produit après passage hépatique et est plus puissant que le tramadol lui-même en raison d'une plus grande affinité pour les récepteurs opioïdes μ .

Plus d'information : Coller, et al. *Eur J Clin Pharmacol* (2009) 65:121–139.

Les données analytiques sont disponibles à l'OFDT.



INFOS DIVERSES

Nitrites d'alkyles

Le décret du 20/11/2007 concernant les nitrites d'Alkyl a été annulé par décision du conseil d'état le 15 mai 2009. Cette décision est fondée sur la disproportion entre le danger, qui est réel mais mal mesuré (absence d'enquête ou étude scientifique) et l'interdiction totale. « Un étiquetage adéquat ou des restrictions partielles ou temporaires auraient été suffisantes ».

S kétamine ?

Des témoignages d'usagers ont été rapportés par le coordinateur Trend de Paris concernant une kétamine plus puissante que celle « habituelle ».

La kétamine utilisée comme anesthésique est habituellement la forme racémique. Cependant, la "eskétamine" (S-Kétamine), qui a été commercialisée dans certains pays (d'après le Martindale) possède une affinité 3 à 4 fois plus importante que la R-Kétamine pour le site PCP du récepteur NMDA selon Vollenweider.

Il est donc possible qu'elle ait des effets hallucinogènes et analgésiques plus importants.

Le dosage de la forme racémique réclamant une technique particulière et couteuse, le dispositif SINTES a sensibilisé ses partenaires sur ce sujet afin d'essayer d'évaluer le mieux possible son éventuelle consommation et diffusion parmi les usagers avant de se lancer dans une évaluation analytique.

Retrait du marché du Di-Antalvic (Dextropropoxyphène/ Paracétamol) Communiqué de presse AFSSAPS du 26 juin 2009

Fin de réévaluation européenne : Retrait progressif de l'association dextropropoxyphène / paracétamol, en raison de la différence des mesures prises dans les pays européens ayant autorisé le dextropropoxyphène et des risques de décès. La commission Européenne a saisi le Comité des médicaments à usage humain de l'EMEA en vue de réévaluer les spécialités en contenant. Au terme de cette évaluation, le Comité a considéré que les preuves d'efficacité thérapeutique sont insuffisantes au regard du risque de décès, en cas de surdosage accidentel ou volontaire. Il a conclu qu'aucune mesure complémentaire permettant de minimiser le risque ne pourrait être suffisante pour éviter les conséquences graves d'un surdosage.